

Le stigmate de l'insertion socioprofessionnelle



© Martina / AdobeStock

L'assurance invalidité vise à encourager l'accès au marché du travail. Une enquête menée dans un centre d'insertion socioprofessionnelle révèle le sentiment de stigmatisation et de disqualification vécu par les jeunes usagères et usagers.

Par **Romain Descloux**, diplômé Master en travail social, Lausanne

Dans un contexte encourageant les politiques d'activation, l'insertion socioprofessionnelle constitue aujourd'hui un pilier du travail social. L'étude présentée ici s'est intéressée en 2019 à la situation des bénéficiaires d'un centre vaudois proposant différentes mesures d'insertion subventionnées par l'Office de l'assurance invalidité. Dans un but de réadaptation et de formation, les usagères et usagers travaillent dans des ateliers encadrés par des professionnel-le-s. Le centre offre la possibilité de se former dans des domaines d'activités divers et à des niveaux de formations différents. Le diplôme le plus élevé est le Certificat fédéral de capacité. Une majorité vise cependant l'obtention d'une Attestation fédérale de formation professionnelle ou une certification de formation pratique, non-reconnue au niveau fédéral.

Le lieu et la méthode

La recherche s'est déroulée dans trois ateliers du centre accueillant entre 3 et 12 bénéficiaires. Les personnes accompagnées dans l'entreprise ont la plupart entre 18 et 30 ans, avec une proportion égale d'hommes et de femmes. Cette étude est cependant majoritairement composée de témoignages masculins. Bien que leurs problématiques divergent, la plupart souffre de troubles psychologiques et cognitifs.

Partant d'une méthode inductive, puis déductive, l'étude qualitative [1] a recouru à 32 heures d'observation participante sur 6 mois, un entretien compréhensif et quatre entretiens semi-directifs. Elle a eu pour objectif d'effectuer le diagnostic d'un besoin institutionnel non-couvert pour ensuite concevoir un projet visant à y répondre (Rullac, 2020, p. 102).

Comment citer cet article ?

Romain Descloux, «Le stigmate de l'insertion socioprofessionnelle», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 11 novembre 2020, <https://www.reiso.org/document/6636>

Les données récoltées sur le terrain durant la phase de diagnostic ont relevé différents signes témoignant d'un manque de motivation. Mentionnons la tendance de certain·e·s usagères et usagers à se détourner de leur tâche ainsi que l'endormissement sur leur place de travail. Les professionnel·le·s interrogé·e·s se sont par ailleurs plaint·e·s d'un manque d'intérêt des bénéficiaires et ont souligné leur difficulté à donner du sens à la formation. Plusieurs causes semblent à l'origine de cette situation.

1. La honte de travailler pour une entreprise d'insertion socioprofessionnelle
2. Le fait de se trouver dans une formation non-désirée
3. La faible reconnaissance du diplôme obtenu dans le centre
4. La difficulté à se projeter dans l'avenir

Les ingrédients de la stigmatisation

Les femmes et les hommes rencontré·e·s ont évoqué parfois une honte à travailler pour le centre. Certain·e·s ne souhaitent par exemple pas entrer dans le bus portant l'inscription nominative de l'institution. D'autres expriment une réticence à faire mention de leur lieu d'apprentissage dans leur CV.

Comme le centre regroupe des individus n'ayant pas pu s'inscrire dans un parcours et un cadre classiques, il semble symboliser pour certain·e·s l'échec d'une formation professionnelle. De plus, les données récoltées montrent que les bénéficiaires ne choisissent pas toujours la formation suivie. En effet, les orientations se font principalement en fonction des capacités physiques et cognitives des personnes qui sont ensuite déçues de se former à un niveau et dans un domaine non-souhaités.

Ces éléments témoignent d'une « stigmatisation », c'est-à-dire qu'ils discréditent un individu et impactent sa position dans la structure sociale (Goffman, 1963). Pour Goffman, un stigmaté est plus ou moins visible et sa visibilité dépend de la situation. Si les personnes rencontrées sont soutenues par l'assurance invalidité (AI) et souffrent pour la majorité de problématiques psychiques, elles parviennent pour la plupart à dissimuler leurs troubles dans la vie quotidienne, comme par exemple lorsqu'elles marchent dans la rue. Dans leur apprentissage en revanche, le centre rend visible les problématiques, matérialise le handicap et fait apparaître le stigmaté des bénéficiaires.

Les ingrédients de la disqualification

Les certifications proposées dans le centre souffrent également d'une disqualification importante. L'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en constitue un exemple prégnant. Ce diplôme axe son programme sur la pratique et vise majoritairement les personnes avec des difficultés scolaires. Pour le sociologue Waardenburg (2011, cité dans Millet et Moreau, 2011, p. 86), il s'adresse donc à des jeunes considéré·e·s comme « a? difficultés ». De par ce statut, l'AFP souffre d'une importante dévalorisation sur le marché du travail. De plus, les données de terrain montrent que les diplômes dispensés par l'institution, bien que parfois similaires a? ceux proposés sur le marché du travail primaire, sont dévalués car obtenus dans une entreprise à visée sociale.

De leur côté, les professionnel·le·s interrogé·e·s ont relevé le manque de lien entre la formation au centre et le marché du travail. Elles et ils mentionnent une coupure dans la prise en charge au terme de l'apprentissage. De plus, les bénéficiaires sont systématiquement encouragé·e·s à s'inscrire au chômage a? la fin de leur cursus. Ainsi, elles et ils ont d'une part l'impossibilité de s'identifier a? des collègues ayant terminé la formation, puisque la suite de leur parcours n'est pas connue. D'autre part, les usagères et usagers ont une difficulté à se projeter en tant que travailleurs et travailleuses puisqu'elles et ils sont invité·e·s à s'inscrire au chômage. Leur processus de formation ne parvient donc pas à encourager une projection optimiste dans l'avenir.

Les bénéficiaires du centre semblent également souffrir d'une disqualification au sens décrit par Paugam (2013, pp. 62-69). En effet, elles et ils sont contraints de faire appel aux services d'une institution sociale afin d'obtenir un soutien. Cependant, cette aide n'est finalement pas « aidante » dans la mesure où elle vise à obtenir une certification peu qualifiante, débouche parfois sur le chômage et ne permet pas d'envisager une perspective professionnelle.

Cette absence de perspective rend la formation difficile à supporter puisqu'elle disqualifie l'individu. Au final en effet, elle le décline de sa situation antérieure : les jeunes du centre passent dans leur cas du statut d'apprenti·e à celui de futur·e chômeur ou chômeuse (Paugam, 2013, p. 58).

Les pistes de solution

Comment parvenir à déstigmatiser et requalifier ces jeunes adultes en formation? Une piste de travail consiste à les impliquer davantage dans leur processus de formation et à leur permettre une meilleure projection dans l'avenir. Il semblerait aussi opportun de valoriser la réussite des personnes parvenues au terme de leur formation en maintenant un lien avec elles. Pour ce faire, les résultats de l'enquête invitent à ouvrir davantage le centre sur l'extérieur et à proposer des collaborations plus importantes avec le monde du travail primaire. Il s'agirait aussi de redonner du pouvoir d'agir aux apprenti·e·s du centre en leur proposant un espace pour s'exprimer sur leur processus de formation et la possibilité d'en parler avec les ancien·ne·s.

Il paraît important de souligner que ce n'est pas le centre qui péjore la situation des personnes. Leur stigmatisation et leur disqualification proviennent de la vision que la société a de ce type d'organismes. Précisons aussi que l'enquête menée ne prétend pas relever un sentiment vécu par l'ensemble des apprenti·e·s du centre, de l'AI ou du domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Les résultats permettent cependant de questionner la façon dont les bénéficiaires de l'AI en (ré)insertion se placent par rapport à une société qui est parfois sévère à leur égard. A travers ce constat, les pistes de solutions invitent à imaginer de nouveaux outils pour les accompagner et tendre vers l'amélioration d'une situation vécue comme problématique par une partie d'entre elles.

Bibliographie

Goffman, E. (1963). *Stigmate*. Paris : Les Éditions de Minuit.

Paugam, S. (2013). *La disqualification sociale*. Paris : PUF.

Millet, M. & Moreau, G. (2011). *La société des diplômés*. Paris : La Dispute.

Rullac, S. (2020). Le diagnostic du projet en travail social ou le préambule novateur. *La revue française de service social*, (277), 98-109.

[1] D'après le travail « Stigmatisation et disqualification des bénéficiaires de l'AI en centre d'insertion socioprofessionnelle » de Romain Descloux, dans le cadre du module du Master en travail social « Développement de projets », enseigné par Stéphane Rullac, 2019, 45 pages (52 avec annexes).